



*Elle n'aimait pas non plus la mesquinerie et la méchanceté. Sur les conflits, les aigreurs, les rancœurs, elle posait un regard apaisé. Elle était loin d'être naïve, mais savait prendre du recul, de la hauteur, et gardait en toute circonstance une remarquable discrétion, évitant de mettre de l'huile sur des feux qui, vous le savez bien, prennent déjà tout seuls.*

*Depuis 4 jours, les témoignages de sympathie affluent à la mairie. Ils viennent de toute part, car Chantal a réussi l'exploit de faire l'unanimité.*

*Il y aurait tant d'anecdotes, en 5 ans nous avons tellement avancé ensemble. Le plus gros dossier a été bien sûr la réhabilitation de notre mairie et de nos gîtes, avec de gros dossiers bien épais et puis des choses si quotidiennes qu'on avait le sentiment de gérer ensemble une maison, les cartons de déménagement et le café du matin, le rideau à installer et la virée à Ikéa pour trouver un peu moins cher pour les gîtes, avec le fish and chip au self. Je crois qu'elle a aimé tout ça autant que moi.*

*Je crois vraiment qu'elle a aimé, tant aimé, la vie qu'elle a eue dans son pays, sa famille, ses amis, son boulot. Que cela vous soit, nous soit, un réconfort profond. Sa vie a été courte mais elle a été belle. Elle va rester dans nos têtes et dans nos coeurs, et nous parlerons d'elle.*

---

Madame le Maire propose le **rajout d'un point 17 à l'ordre du jour : instauration de la ROPDP chantiers et de la RODP (les questions diverses deviennent point 18).**

Ce point n'entraînant pas de dépenses pour la commune, le conseil municipal unanime accepte son inscription à l'ordre du jour.

**1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 août 2020**

Il est adopté à l'unanimité après correction de quelques fautes de frappe.

**2. Renouvellement de la commission communale des Impôts directs.**

Il convient de proposer 24 noms (hors maire et adjoints) , 12 seront retenus par tirage au sort par la direction départementale des Finances Publiques. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sont proposés par le Conseil : Bordas Annie – Bozon-Verduraz Gérard - Cartier-Lange Joël - Cartier-Lange Simon - Chaboud-Crousaz Annie - Cirette Christophe - Clérin Marc - Darves-Blanc Françoise - Darves-Blanc Odile - Darves-Bornoz Béatrice - Donda Nathalie - Favario Michel - Girard Gilberte – Henry Julie- Jalbeaud Jérôme - Jamen Thierry - Lyard Jean-François - Martin-Cocher Angèle -Martin-Garin Joselyne - Mavrovic Paulette – Noël-Lardin Georges - Quézel-Ambrunaz Daniel - Roche Christian -Verlhac Pierre

**3. Révision des délégations de fonction aux Maire et adjoints attribuées le 23 mai 2020**

Sur demande de la Sous-Préfecture, certains points doivent être précisés.

Exercice du droit de préemption : Jacqueline Dupenloup, maire, reçoit délégation pour exercer le droit de préemption au nom de la commune dans les transactions immobilières qui se passent sur son territoire, dans le cadre du PLU approuvé le 25 septembre 2004 dans toutes les zones urbaines et urbanisables de la commune dites zones U et AU. Il pourra s'appliquer chaque fois que l'intérêt de la commune le justifie, pour les biens bâtis ou non bâtis (selon délibération du 03-10-2014)

Actions contentieuses : délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Accidents dans lesquels seraient impliqués des véhicules communaux : délégation pour régler les conséquences dommageables à hauteur de 5 000 €

Lignes de trésorerie : délégation pour les réaliser dans la limite de 200 000 €

Et délégation pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention.

Nicole Roche, première adjointe, reçoit délégation pour procéder dans la limite de 500 000 € à la réalisation des emprunts et pour réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 200 000 €.

#### **4. Tarifs des gîtes communaux du 19 septembre 2020 au 18 septembre 2021.**

Après une année de lancement, le conseil Municipal unanime adopte

- une augmentation de 5 € sur les tarifs de location pour 1, 2, 3 et 4 nuits. Le prix de la location d'un gîte communal 4/6 places sera donc de 50 € en basse saison, 57 € en moyenne saison et 60 € en haute saison.

- le maintien des prix pour 5 nuits et plus mais avec forfait ménage de 50 € exigé compte-tenu du contexte sanitaire prévisible qui oblige à un nettoyage méticuleux après chaque séjour, réalisé par une entreprise de nettoyage le samedi, par l'employé communale en semaine.

Le forfait des locations « kit draps » reste à 8 € pour un lit une place et passe de 8 à 10 € pour un lit 2 places, quelle que soit la durée du séjour.

#### **5. Tarifs de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

Madame le Maire rappelle les tarifs de l'eau et de l'assainissement du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 et propose de les reconduire à l'identique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, selon le tableau ci-dessous :

Abonnement	38.50 €
Location	11.00 €
Conso. eau tranche de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0.50 €
Conso. eau au-delà de 120 m <sup>3</sup>	0.18 €
Abonnement assainissement	10.00 €
Assainissement par m <sup>3</sup> d'eau consommée	0.32 €

#### **6. Décision modificative budgétaire**

A la demande de la Trésorerie, modifications d'affectation de compte dans le budget du CCAS : l'article 62 doit être développé en 6288 pour 500 € (autres services) et l'article 623 en 6232 (Fêtes et cérémonies), doivent l'être sur le 6288.

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Indemnités de conseil du percepteur de la Chambre (année 2019)**

L'indemnité de conseil n'a pas été votée pour l'année 2019 pour le percepteur de La Chambre, M. Quatreuille. Cette indemnité, si elle est votée à 100%, s'élève en net à 369,76 €.

La proposition du Maire (vote de cette indemnité à taux plein) est adoptée par une voix contre, 3 abstentions et 7 pour.

Madame le Maire rappelle que c'est la dernière année que cette indemnité sera attribuée par les communes. L'Etat prendra en charge son versement (mais les dotations d'ajustement compensatrices de certaines diminutions de ressources pour les communes a été réduite en conséquence.)

#### **8. Convention de servitude avec ENEDIS pour le compte de l'opérateur FREE Mobile.**

La ligne électrique devant desservir le pylône de téléphonie mobile qui sera implanté sur la parcelle L 1470 traversera les parcelles communales L 993 et L 995, déjà assises de la route forestière du Truc.

Le Conseil municipal unanime autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude proposée par ENEDIS pour le compte de l'opérateur FREE mobile, pour la réalisation la plus rapide possible de cet équipement devenu indispensable à la vallée des Villards.

#### **9. Attribution d'une subvention au Club des Sports de la Vallée des Villards.**

Le Club des Sports de la Vallée des Villards a adressé à la mairie son compte de résultats pour la saison 2019-2020 (déficit de 2 920 €) ainsi que son budget prévisionnel pour la saison 2020-2021. Il renouvelle une demande de subvention de 2 000 € afin de pouvoir financer un entraîneur à l'année et un entraîneur saisonnier.

Considérant que la crise sanitaire a impacté les recettes possibles de l'association sur la saison 2019-2020, le conseil municipal unanime accepte de maintenir une subvention de 2 000 €, pour la saison 2020-2021 au Club des Sports de la Vallée des Villards.

#### **10. Branchement à l'eau des fontaines.**

Plusieurs demandes de branchement à l'eau des fontaines arrivent de façon groupée (chef-lieu, Bessay) ou individuelle.

Certaines nécessitent une extension de réseau.

Un état des lieux sera refait sur le réseau existant, qui doit être entretenu comme un patrimoine précieux, et les branchements existants. Un recensement des demandes sera effectué aussi, et un point sera fait sur les conditions d'extension de réseau : à charge des particuliers ? convention d'entretien possible ?

Le dossier sera géré par la commission des travaux, afin que réponse puisse être apportée pour la fin octobre.

#### **11. Prolongation du contrat à durée déterminée de Christophe Hémery, employé saisonnier de la commune.**

Considérant les travaux nécessaires sur la commune, en particulier en matière d'entretien de voirie (cunettes, grilles et renvois d'eau), et l'intérêt d'avoir pour ce faire une doublette d'employés communaux, le Conseil municipal unanime prolonge le contrat de Christophe Hémery du 30 septembre au 31 octobre 2020. Le budget 2020 permet cette prolongation.

#### **12. Point sur les travaux par Jean-Luc Pluyaud, adjoint au Maire**

Entretien de la voirie en cours dans plusieurs hameaux (entreprise Eiffage pour un montant inférieur à 40 000 €, entreprise Colas pour l'enrobé du chemin de Champote), les travaux sont satisfaisants.

Réhabilitation du clocher : si la charpente paraît en bon état, la couverture du clocher est à refaire.

Différents travaux d'entretien ont été réalisés sur la chaufferie (maintenance annuelle, ramonage des chaudières et conduits bois et fuel, remise aux normes de certains points de l'installation électrique). Le conduit de la chaudière fuel reste à changer.

Un inventaire complet a été fait de l'éclairage public et l'entreprise Electra doit intervenir sur les ampoules défectueuses dans les hameaux. Le remplacement des ampoules par des LED va être étudié : établissement de plusieurs devis et estimation des gains attendus.

L'inventaire des armoires incendie est en cours

Des travaux ont eu lieu sur la piste du Bachu, en dessous de la prise d'eau SEM (participation de la commune de Saint-Alban-des-Villard 5 %) : captage d'une source, renvois d'eau ; la route forestière du Monthyon a fait aussi l'objet de travaux (installation de renvois d'eau et reprise de buse - (participation de la commune de Saint-Alban-des-Villard 20 %).

### **13. Conclusion consultation déneigement**

Document de consultation envoyé aux Entreprises Jamen, Duverney, Darves multi-services, à l'EURL Darves-Blanc Serge, à M. Bonnivard Joris.

Deux réponses : Entreprise Duverney – EURL Darves Blanc Serge

L'EURL Darves Blanc Serge offre le meilleur prix : 23 500 € HT, 25 850 TTC

La Commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre à 17h30 a validé la proposition de l'EURL Darves-Blanc Serge.

Le Conseil municipal unanime retient l'EURL Darves-Blanc Serge pour assurer déneigement et salage sur voies et chemins communaux durant l'hiver 2020-2021 (contrat reconductible tacitement jusqu'en avril 2026).

### **14. Conclusion appel à candidats réduction point noir piste forestière du Truc**

Mise en ligne sur le site Marchés sécurisés avec l'aide de l'agence AGATE.

4 réponses :

Entreprises Truchet, Buttard, Jamen, CGM

Les entreprises Truchet et CGM ne peuvent être retenues : hors délais de travaux (fin annoncée pour fin novembre, ne répond pas à l'urgence de la remise en état de la piste pour le passage des engins et de la ligne électrique nécessaires à l'installation du pylône de téléphonie mobile à la Frasse)

L'entreprise Buttard, meilleur prix : soit 47 920 € HT, 57 504 TTC est proposée par la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 9 septembre à 14h.

Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

### **15. Diagnostic agricole vallée des Villards**

Le dossier sera envoyé pour le 15 septembre 2020 à la Direction départementale des Territoires pour examen en comité régional le 1<sup>er</sup> octobre.

### **16. Arrêtes de circulation sur chemins et voies communales**

Compte-tenu des remarques faites par les résidents des hameaux du Premier Villard, du Planchamp et du Bessay, Madame le Maire souhaite prendre des arrêtes de limitation de vitesse à 30 sur les voies communales, depuis les panneaux d'entrée jusqu'aux panneaux de sortie de ces hameaux. Sur conseil des services du département, il apparaît nécessaire de déplacer un peu vers l'aval le panneau d'entrée du Planchamp, peu visible là où il est actuellement situé et de mettre en « interdit sauf riverains » le sens descendant du Chemin de l'Oratoire (Premier Villard).

**17. Instaurations de la redevance d'occupation du domaine public sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP) et de la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP chantiers)**

Adoptées à l'unanimité

**18. Questions diverses**

Rencontre nécessaire avec les élus de St Colomban pour l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale : date à fixer

Compte-rendu visite pistes forêt du Nant : des travaux d'entretien sont à réaliser avant l'hiver sur le sommet de la piste forestière de la forêt du Nant, bien détériorée par les orages violents du mois d'août.

Compte rendu expertise cabinet Alpisens sur petit refuge Merlet : le cabinet mandaté par la Région donne un avis favorable à l'implantation d'un petit refuge sur terrain communal près de la fontaine du Balais (non gardé – fermé en hiver)

Compte-rendu visite de la commission urbanisme au 1<sup>er</sup> Villard (dossier Favario Philippe) : le lieu-dit Curtigerou, zone AU, offre effectivement une possibilité de petite urbanisation, sur quelques parcelles. Il convient d'examiner les possibilités d'accès et d'aménagement en tenant compte de cet élément fondamental.

**La parole est donnée au public :**

- une route en sens interdit est-elle autorisée aux véhicules de secours ?

Madame le Maire répond positivement, mais fera vérifier par les autorités compétentes les arrêtés qu'elle sera amenée à prendre.

**Fin du Conseil Municipal : 20h10**